



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Le 13 novembre 2025, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 07 novembre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

**DÉLIBÉRATION N° CC-2025-116**

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES**

---

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 33**

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON,  
M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Patrice FOURNIER  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,  
Mme Patricia BAILLARD  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT,  
Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Christophe CARMINATI  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE  
GOULT : M. Didier PERELLO  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE

**Procurations :**

APT : M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI donne  
pouvoir à M. Jean AILLAUD  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025  
Page 1 sur 3

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16,

**Vu**, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi),

**Vu**, le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

**Vu**, la loi n°2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

**Vu**, la délibération n°CC-2020-51 en date du 16 juillet 2020 désignant Frédéric ROUX en qualité d'élue référente en charge de l'égalité femmes-hommes,

**Vu**, la délibération n°CC-2021-124 en date du 25 novembre 2021 approuvant le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle,

Le Président rappelle à l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. À minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, recrutement, formation, temps de travail promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle / vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, ce rapport doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrire les orientations plurianuelles.

De plus la loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique comporte un axe dédié à l'égalité professionnelle qui rend notamment obligatoire l'établissement de plans d'actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Président présente à l'assemblée le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ci-joint préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2026.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**Prend acte**, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026,

**Prend acte**, de la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action délibéré lors du conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025  
Page 2 sur 3

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 26/11/2025

CC-2025-116

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025  
Page 3 sur 3





# RAPPORT ANNUEL 2026

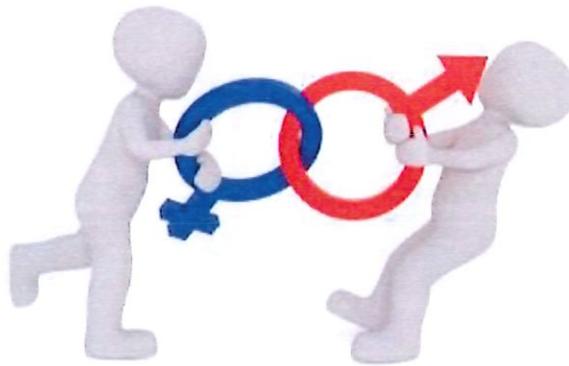
**EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

**Laetitia GUILLOT**  
**Responsable adjoint service Ressources Humaines**

MUNAUTÉ  
PAYS D'APT  
LUBERON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

# **ESPRIT DE LA LOI POUR L'EGALITE REELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**



Depuis 2014, la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon territorial. Celle-ci s'articule autour de quatre axes :

- Atteindre l'égalité professionnelle,
- Combattre les violences faites aux femmes,
- Assurer l'accès aux droits, notamment en matière de santé,
- Promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

Malgré un certain nombre d'actions d'ores et déjà mises en œuvre au niveau national pour les combattre, de nombreuses études montrent que des disparités persistent entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines, notamment l'égalité professionnelle et salariale, la précarité et la pauvreté, la prise en charge des contraintes domestiques et familiales.

La loi prévoit donc que l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en la matière.

Cette présentation doit avoir lieu tous les ans préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote.

A minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, mais pas seulement. En effet, une réflexion politique doit être menée sur le territoire de la communauté de communes et définir des orientations et un programme d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique et le décret n° 2020-528 sont venus renforcer le dispositif, et prévoient que chaque collectivité de plus de 20 000 habitants doit élaborer et mettre en œuvre un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'une durée de 3 ans maximum (renouvelable).

Accusé de réception en préfecture  
Numéro de suivi : 202500000000000000000000  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Ce plan d'action doit définir la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés notamment pour les domaines suivants :

- Rémunération ;
- Accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Articulation activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévention et traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

Le plan d'action doit préciser pour chacun de ces domaines les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

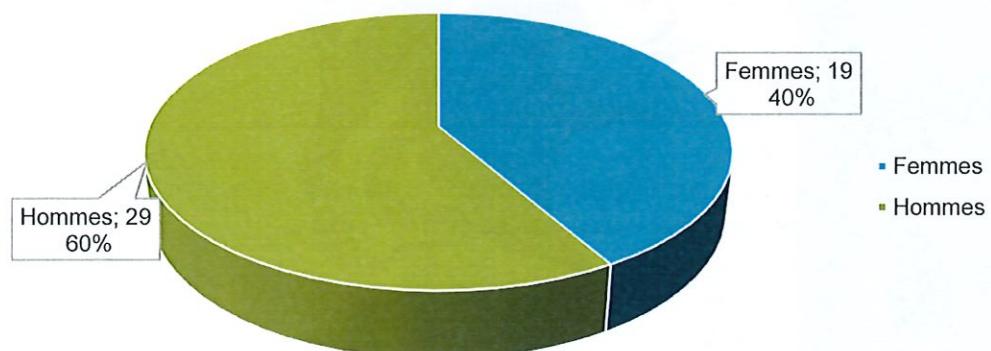
Le plan d'action de la Communauté de Communes a été présenté au comité technique du 9 novembre 2021 et voté par le Conseil Communautaire le 25 novembre 2021. Une première réunion du groupe de travail sera organisée dans le courant de l'année 2026.

## 1) ETAT DES LIEUX

### A) VIE POLITIQUE ET EGALITE FEMMES-HOMMES

**Les membres titulaires du conseil communautaire  
de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon au 31 octobre 2025 :**

Proportion par genre :



Moyenne d'âge des membres du conseil communautaire :

Sexe	Moyenne d'âge	Moyenne d'âge nationale (Données DGCL)
Femmes	58	55
Hommes	62	59
Total	60	57

Pour rappel la moyenne d'âge avant le 16 juillet 2020 :

Femmes : 60 ans  
Hommes : 64 ans  
Ensemble : 62 ans

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

## B) LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Les métiers de la collectivité au 31 octobre 2025

Un fort taux de féminisation : 75 % est constaté dans les effectifs de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

De nombreux métiers restent traditionnellement masculins ou féminins quelques exemples :

- 95 % de l'effectif du service petite enfance sont des femmes,
- 65 % de l'effectif des services dits techniques sont des hommes (services eau et l'assainissement, et service patrimoine),
- 63 % de l'effectif du conservatoire sont des femmes.

### LES EFFECTIFS

**Effectifs des agents rémunérés au 31 octobre 2025 (permanents et non permanents) par services et fonctions :**

Service	Libellé fonction principale (affectation service)	Femme	Homme	Total général
Conservatoire de Musique	Assistant(e) administratif(ve) chargé(e) d'accueil	1		1
	Assistant(e) de Direction	1		1
	Chargé communication et coordinateur actions culturelles.		1	1
	Coordinateur(rice) Musiques actuelles		1	1
	Coordinateur(trice) Projet DEMOS	1		1
	Directeur(rice) adjoint(e) conservatoire	1		1
	Directeur(rice) du conservatoire en charge de la culture		1	1
	Enseignant(e) chargé(e) de coordination musicale	1		1
	Musicien(ne) intervenant(e) en milieu scolaire	1	3	4
	Professeur de musique	12	5	17
	Référent(e) technique au conservatoire		1	1
	Vacataire	6	2	8
<b>Total Conservatoire de Musique</b>		<b>24</b>	<b>14</b>	<b>38</b>
Direction des Ressources Humaines	Assistant(e) Ressources Humaines	2		2
	Chargé(e) de formation et développement des compétences	1		1
	Chargé(e) de la prévention des risques profs		1	1
	Responsable adjointe chargée gestion administrative et du recrutement	1		1
<b>Total Direction des Ressources Humaines</b>		<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Direction développement éco. et aménagement du territoire	Chargé(e) de mission économie circulaire & adaptation au changement climatique	1		1
	Chargé(e) de mission transition énergétique		1	1
	Chef(fe) de projet Aménagement du territoire & Habitat	1		1
	Responsable du service Transition écologique		1	1
	Agent polyvalent zone de loisirs du plan d'eau			3

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-136-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

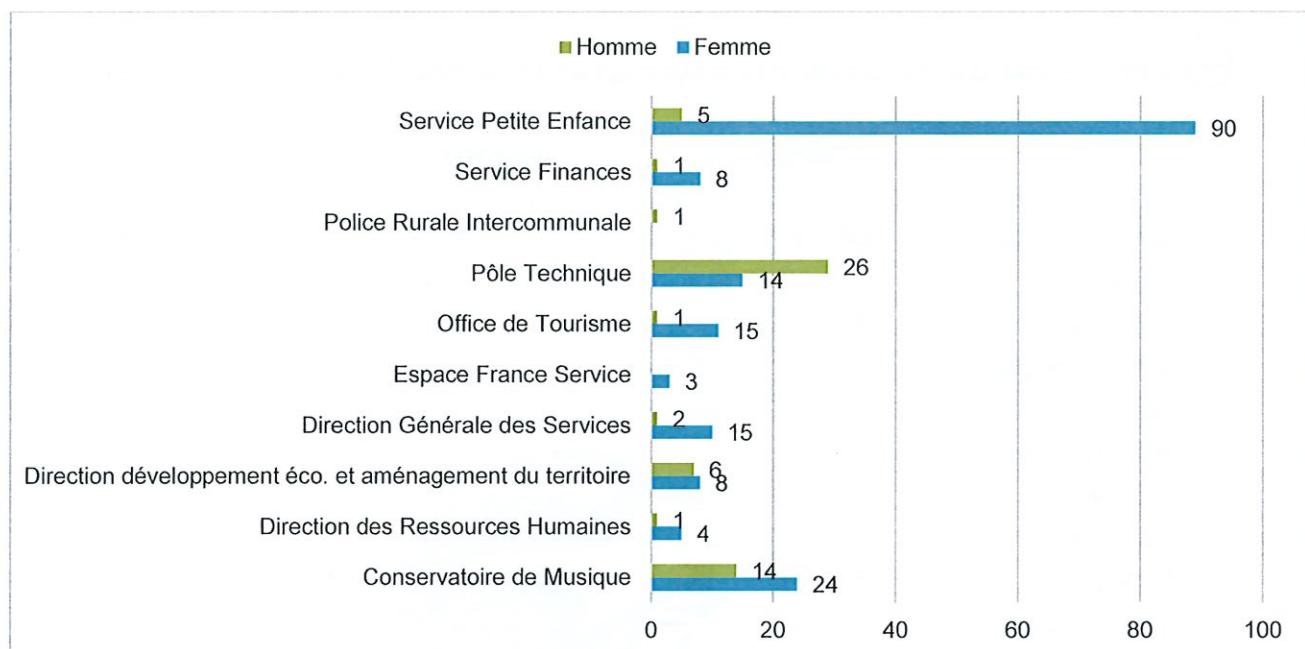
	Agent technique festivités	1	1
	Animateur pôle de services aux entreprises Cap Luberon	1	1
	Chargé(e) de mission CLE	1	1
	Chargé(e) de mission développement éco et commerce	1	1
	Chef(fe) de projet TZCLD	1	1
	Directeur(trice) Dév Eco & Aménagement Territoire	1	1
	Responsable de la zone du plan d'eau	1	1
<b>Total Direction</b> <b>développement éco. et aménagement du territoire</b>		<b>8</b>	<b>6</b>
<b>Direction Générale des Services</b>	Assistant(e) Administratif(ve)	1	1
	Assistant(e) administratif(ve) chargé(e) d'accueil	1	1
	Assistant(e) de direction	2	2
	Assistant(e) de gestion administrative ADS	1	1
	Chargé(e) de communication	1	1
	Directeur Général des Services	1	1
	Instructeur(trice) droits des sols	3	3
	Responsable Commande Publique & Affaires Juridiques	1	1
<b>Total Direction Générale des Services</b>		<b>10</b>	<b>1</b>
<b>Espace France Service</b>	Responsable France Service & chargé(e) de coopération CTG - accès aux droits	1	1
	Agent d'accueil Espace France Service	2	2
<b>Total Espace France Service</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Office de Tourisme</b>	Assistant(e) admin. chargé(e) du tourisme durable	1	1
	Chargé(e) de communication	1	1
	Conseiller/Conseillère en séjour	8	1
	Directeur(rice) de l'office de tourisme intercom.	1	1
	Responsable pôle développement OTI	1	1
	Responsable Pôle Gestion des projets	1	1
	Apprenti(e)	1	1
<b>Total Office de Tourisme</b>		<b>13</b>	<b>3</b>
<b>Pôle Technique</b>	Agent technique eau et assainissement	6	6
	Agent technique polyvalent	1	1
	Assistant(e) Administratif(ve)	5	5
	Assistant(e) administratif(ve) chargé(e) d'accueil	2	2
	Assistant(e) de direction	1	1
	Chargé(e) de facturation	2	2
	Chargé(e) de maintenance bâtiment	1	1
	Chargé(e) de relations usagers	1	1
	Chargé(e) dvpt du pilotage bâtiment et mobilier	1	1
	Contrôleur(euse) ANC	1	1
	Contrôleur(euse) ANC et DECI	1	1
	Directeur(rice) des Services Techniques	1	1
	Directeur(rice) du service eau et assainissement		
	Electromécanicien(ne)		

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

	Gestionnaire magasin	1	1	2
	Gestionnaire marché public eau et assainissement	1		1
	Responsable Informatique		1	1
	Responsable Pôle études et travaux		1	1
	Responsable pôle SPANC	1		1
	Responsable Pôle usagers	1		1
	Responsable service patrimoine		1	1
	Technicien(ne) études et travaux		3	3
	Technicien(ne) exploitation		2	2
<b>Total Pôle Technique</b>		<b>14</b>	<b>26</b>	<b>40</b>
Police Rurale Intercommunale	Garde champêtre intercommunal		1	1
<b>Total Police Rurale Intercommunale</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Service Finances	Chargé(e) de recouvrement	1		1
	Adj de direction gestion budget et opérations spécifiques	1		1
	Agent budgétaire et comptable	4		4
	Agent de gestion financière en charge taxe séjour	1		1
	Directeur(rice) financier(e)		1	1
	Référent(e) budgétaire et dématérialisation	1		1
<b>Total Service Finances</b>		<b>8</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
Service Petite Enfance	Agent d'entretien petite enfance	13		13
	Agent d'office	2		2
	Aide comptable Service Petite Enfance	1		1
	Animateur(rice) RAM	1		1
	Apprenti(e)	1		1
	Assistant(e) Administratif(ve)	1		1
	Assistant(e) Petite Enfance	30		30
	Auxiliaire de puériculture	26	2	28
	Auxiliaire de puériculture-continuité de direction	1		1
	Chargé(e) de coopération CTG	1		1
	Cuisinier/Cuisinière		2	2
	Directeur(trice) de crèche	6	1	7
	Directrice service Petite Enfance - jeunesse	1		1
	Educateur(trice) de jeunes enfants	4		4
	EJE - Adjoint(e) de direction	1		1
	Infirmier(ère)	2		2
<b>Total Service Petite Enfance</b>		<b>91</b>	<b>5</b>	<b>96</b>
<b>Total général</b>		<b>175</b>	<b>58</b>	<b>233</b>

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

## Répartition des effectifs :

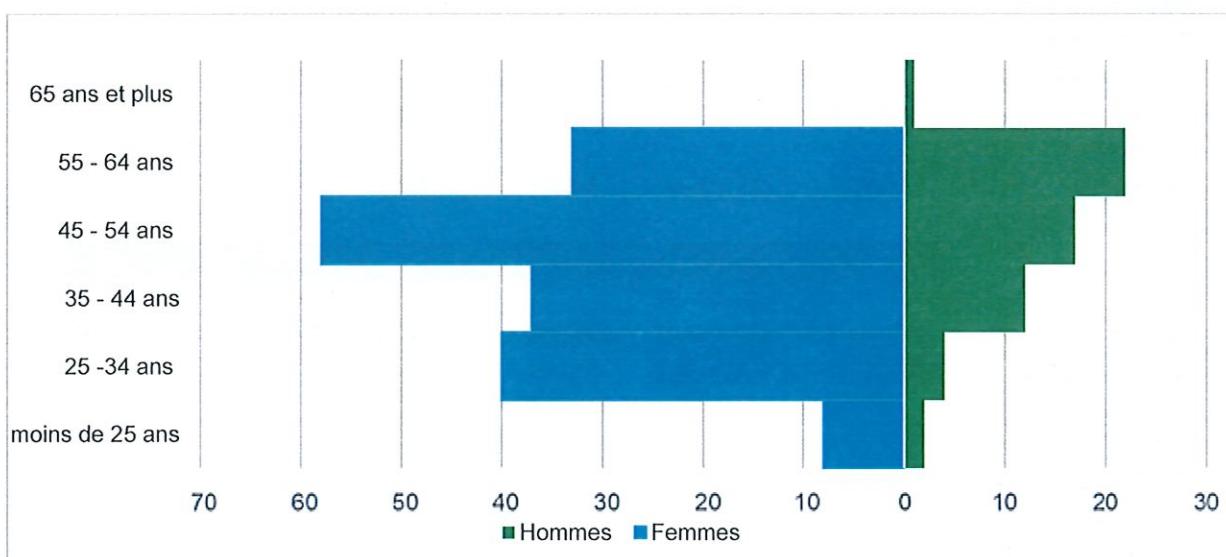


## AGE :

### Age moyen des agents :

Sexe	Total
Femmes	43
Hommes	49
<b>Total général</b>	<b>46</b>

## Pyramide des âges :



Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

## **REMUNERATION (emplois permanents) au 31/12/2024 :**

#### → Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	68 603 €	48 500 €	s	35 894 €	s	30 787 €
Animation	-	-	-	-	-	27 366 €
Culturelle	39 783 €	-	34 498 €	32 317 €	s	-
Médico-sociale	-	41 300 €	s	29 041 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	s	-
Sociale	s	40 533 €	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	50 002 €	s	42 200 €	s	32 105 €	26 962 €

5 : secret statistique appliqu  en dessous de 2 ETPR

## **REGIME INDEMNITAIRE au 31/12/2024 :**

→ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	13 052 € ↘	9 573 € ↗	6 218 € ↗	20 376 €	5 913 €	3 059 €
Animation	-	-	4 162 €	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	4 256 €
Médico-sociale	8 614 €	6 056 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	9 542 € ↘	-	-	11 811 €	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	18 933 € ↗	12 570 € ↗	3 844 € ↘	17 896 €	11 048 €	6 620 €

## **Contractuels sur emploi permanent**

Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	13 372 €	9 633 €	2 211 €	-	-	-
Animation	-	-	1 463 €	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	5 523 €	3 378 € ↘	-	-	3 600 €	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	9 375 €	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	8 761 € ↗	-	2 255 € ↘	8 264 €	-	3 600 €

### 5 : secret statistique appliqu  en dessous de 2 ETPR

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-2025110-2025-10-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025



## Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	28%	36%	27%	5	20%	5
Animation	-	-	-	-	14%	-
Culturelle	-	22%	15%	17%	-	5
Médico-sociale	16%	-	17%	5	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	5
Sociale	24%	5	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	5	30%	5	-	14%	24%

RISEFFP (IESF + CIA) (Emplis permanents)

## TEMPS DE TRAVAIL (agents permanents) :

Type temps	Femmes	Hommes	Total général
Temps complet	113	52	165
Temps non complet	1	1	2
Temps partiel	33	1	34
Total	147	54	201

29% des femmes bénéficiant d'un poste de travail à temps complet demandent à travailler à temps partiel.

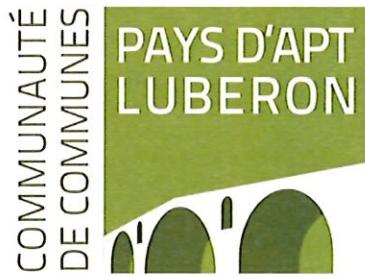
## 2) ACTION MENEES :

- 2018 :
  - Diffusion du guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe édité par le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes,
  - Mise en place d'une journée de sensibilisation des encadrants à la démarche égalité femme-homme,
  - Diffusion du kit pour agir contre le sexisme édité par le conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- 2020 : Nomination d'un élu référent,
- 2021 :
  - Nomination d'une agente référente,
  - Elaboration du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle (CC du 25 novembre 2021),
  - Le 3 décembre 2021 : Signature d'une convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, moral ou sexuel et d'agissements sexistes, avec le Centre de Gestion du Vaucluse,
- 2022 :
  - Crédit au groupe de travail,
  - Diffusion à l'ensemble du personnel du premier flash info spécial égalité professionnelle.

## 3) ACTIONS PROPOSEES EN 2026 EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

- Renouveler le plan d'action,
- Réunir le groupe de travail,
- Sensibiliser les élu(e)s du conseil communautaire à la démarche égalité femme-homme,
- Communiquer sur la thématique de l'égalité professionnelle.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025



**APT, AURIBEAU, BONNIEUX, BUOUX,  
CASENEUVE, CASTELLET-EN-LUBERON,  
CÉRESTE, GARGAS, GIGNAC, GOULT,  
JOUCAS, LACOSTE, LAGARDE D'APT,  
LIOUX, MÉNERBES, MURS, ROUSSILLON,  
RUSTREL, SAIGNON, SAINT-MARTIN-  
DE-CASTILLON, SAINT-PANTALÉON,  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, SIVERGUES,  
VIENS, VILLARS.**

---

” Un territoire, des communes...votre Interco !  
Pour un développement solidaire, durable et  
authentique de notre territoire. “

Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT  
T. 04 90 04 49 10 | [www.paysdaptluberon.fr](http://www.paysdaptluberon.fr)  
Date de réception préfecture : 18/11/2025  
084-200040624-20251113-2025-116-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025